

Conseil communal

Séance N°1-2019

Votre contact :
Alexandre Turrian
Ligne directe : 021 622 72 90
E-mail : alexandre.turrian@prilly.ch

Aux membres du
Conseil Communal
de et à
1008 Prilly

Prilly, le 22 janvier 2019

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

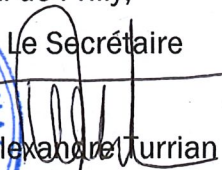
Vous êtes convoqués à la séance du Conseil communal du :

Lundi 4 mars 2019 à 20h00 à Castelmont

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour
2. Procès-verbaux des 12 novembre et 10 décembre 2018
3. Correspondance
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
7. Assermentation(s)
8. Election(s) complémentaire(s)
9. Préavis N° 1-2019 du Bureau du Conseil communal au Conseil communal concernant la modification des montants des indemnités du Conseil communal à partir du 1^{er} janvier 2019
10. Rapport municipal N°1-2018 présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2017.
11. Préavis municipal N°1-2019 sollicitant un crédit d'études (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) pour la participation de la Commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL).
12. Préavis municipal N°2-2019 relatif à l'approbation des nouveaux statuts de l'ORPC Région Ouest lausannois.

13. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta «Projets d'agglomération transport et urbanisation, bilan et perspectives opérationnels pour Prilly !».
14. Motions, postulats et interpellations
15. Questions et divers
16. Contre-appel

Pour le Conseil communal de Prilly,

Le Président	Le Secrétaire
	
David Stauffer	Alexandre Turrian



The seal is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'PRILLY' at the bottom, separated by two small stars. The center features a coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE'. The word 'CANTON' is written vertically on the left side of the shield.

Annexes : liste des conseillers communaux